

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MAI 2013

Objet: Projet d'éco-quartier au centre bourg de Chirols.

Cette réunion s'est déroulée en présence d'un certain nombre de propriétaires concernés par ce projet, tous ne pouvaient être présents pour diverses raisons (éloignement, obligations professionnelles), de Guillaume Martinez du bureau IATE en charge du PLU et de membres du Conseil Municipal de CHIROLS (Claude Commerçon, Raoul Teyssier et Claude Etienne).

Une présentation du projet est proposée aux participants à savoir :

- Augmenter la ressource en eau de la commune, ceci nécessite la mise en place d'une conduite partant du poste de livraison SEBA (Le Fez) et allant au réservoir situé en amont du village; le seul cheminement envisageable empruntera un certain nombre de parcelles situées dans le périmètre du projet éco-quartier.
- Suite à de nombreuses demandes, la commune envisage de demander la réouverture de l'école qui serait implantée dans l'actuelle salle polyvalente voisine de ces parcelles ce qui rendrait obligatoire un accès aux personnes à mobilité réduite donc la création d'une voie de desserte.
- Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours. Son objectif est la délivrance de permis de construire (situation bloquée actuellement en raison de la pénurie en eau à l'étiage) afin de répondre à une demande tant en accession qu'en locatif. Ces nouveaux résidents potentiels contribueraient à pérenniser une école.
- La législation actuelle (Grenelle II) préconise la densification de l'habitat et n'autoriserait à Chirols qu'environ 3 hectares constructibles. Ce projet, s'il voyait le jour, permettrait la revitalisation du centre-bourg, ne serait pas trop consommateur d'espace, serait à proximité d'une éventuelle école et mettrait en valeur des terrains laissés à l'abandon. La commission PLU composée d'élus et de non-élus a souhaité porter ce projet complexe (en raison du problème foncier) pour les raisons évoquées ci-dessus mais il est bien évident que, s'il ne pouvait se réaliser, d'autres solutions existent pour le développement du village, terrains potentiellement constructible et ne nécessitant quasiment aucun investissement pour la viabilisation.
- Enfin,